

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2268

présenté par
Mme Jacquier-Laforge et M. Boudié

ARTICLE 2

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« fixées »

le mot :

« adaptées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.